Calendrier 2019

ÉGHEZÉE



Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers



Consignes générales pour une bonne collecte des déchets





Horaires?

Sortez vos déchets avant 6 h le matin du jour de collecte ou la veille au soir après 19 h.



Dépôt?

Faites en sorte que votre sac de déchets ménagers résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets en début de chantier.



Intempéries / Canicules

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type. En cas de canicules, les collectes démarrent à 5 h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.



Déchets coupants?

En cas de collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.



Avril

Fermeture des sacs?

Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives).



Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.

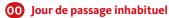


Déchet recyclable?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs communaux, sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableau 2019 des collectes







Octobre

Septembre



Novembre



Décembre

→ AISCHE-EN-REFAIL, BOLINNE, BONEFFE, BRANCHON, DHUY, ÉGHEZÉE, HANRET, HARLUE, LES BOSCAILLES, LEUZE, LIERNU, LONGCHAMPS, MEHAIGNE, NOVILLE-SUR-MEHAIGNE, SAINT-GERMAIN, TAVIERS, UPIGNY, WARET-LA-CHAUSSÉE Toutes les collectes ont lieu le MERCREDI.



lanvier







2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 27
23	20	20	17	15	12	10	7	4	2, 30	27	23
2, 16, 30	13, 27	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14 , 28	11, 25	9, 23	6, 20	4, 18

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00. Infos: www.laressourcerie.be





Collecte des bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles ou via les recyparcs



Conseils à suivre :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.



Recyparc

ADRESSE DU RECYPARC:

Route de Gembloux, 43 à Éghezée Tél.: 081/81.35.01 - GSM: 0471/87.48.94

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 17 h.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux, le samedi 2/11/2019 toute la journée ainsi que les mardis 24/12/2019 et 31/12/2019 à partir de 12h.

La liste des matières acceptées dans les recyparcs et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible sur demande auprès des préposés ou sur **www.bep-environnement.be**.

- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- La récupération des matières dans les recyparcs est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.

Collecte des sacs PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)







Consignes à suivre :

- N'accrochez pas vos bidons à l'extérieur du sac, aux liens de fermeture, car les ficelles entraînent des problèmes de tri.
- Emballages avec leur bouchon, de préférence aplatis.







Sont à déposer au recyparc:

 Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex.: déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).



- Les sacs et films en plastique
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants:



 Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.

Collecte des déchets organiques







Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières **biodégradables**, cendres froides de bois non traité, cartons alimentaires souillés

Conseils à suivre:

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés!
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be.



Collecte des déchets ménagers résiduels (ne pouvant pas être recyclés)







Conseils à suivre :

- Emballez les objets coupants dans du papier journal, pour la sécurité des agents de collecte.
- Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives).
- Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.



Collecte des papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte ou via les recyparcs



Conseils à suivre :

- Enlevez le film en plastique des journaux, revues et dépliants. Les enveloppes à fenêtre sont acceptées.
- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais ficelés ou glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- Les cartons à pizza, à surgelés... souillés par des déchets alimentaires vont dans les déchets organiques.

Grand Nettoyage de Printemps les 29, 30 et 31 mars 2019

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.bewapp.be



ÉGHEZÉE



Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne sur **www.bep-environnement.be**



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour recevoir une **alerte la veille du jour de collecte** de vos déchets.

Votre espace personnel sur Internet

Vous pouvez désormais consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet si vous vous êtes au moins une fois identifié avec votre carte d'identité électronique dans un recyparc de BEP Environnement. Identifiez-vous sur https://mes-quotas.bep-environnement.be.

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de votre consommation
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser
- Télécharger un formulaire d'accès (pour les habitants hors province de Namur et les seconds résidents)
- Générer un formulaire de prépaiement pour le compost et les sacs d'amiante







P bouteilles et flacons en Plastique

(M) emballages Métalliques

C Cartons à boissons

Visez la bonne poubelle avec le bon déchet!

Seuls les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons vont dans le sac bleu PMC.



Les raviers ou les barquettes de beurre, les pochons de jus ou de compote et les pots de yaourt ne sont ni des bouteilles ni des flacons. Ils sont constitués de types de plastiques différents et sont souvent souillés par les produits qu'ils ont contenus. C'est pourquoi ils sont exclus de la chaîne du recyclage. Déposez-les dans le conteneur à puce ou le sac d'ordures ménagères (sac payant communal).





Administration communale d'Éghezée

Route de Gembloux, 43 • 5310 Éghezée Tél.: 081/81.19.01 • Fax: 081/81.30.15 www.eghezee.be

Infos sur le tri et le recyclage: www.fostplus.be

